



## Où nos pêcheurs pourront-ils encore pêcher ?

*Déclaration conjointe des professionnels de la pêche belge, néerlandais, français et britannique sur la phase 3 des AMP*

**Ostende, le 22 juillet 2025**

Partout en Europe, la pêche fait partie intégrante de notre identité côtière, de notre sécurité alimentaire, de notre culture et de notre économie. Des générations de pêcheurs ont transmis leur savoir de la mer, construisant un secteur résilient, fondé sur l'expérience, la responsabilité et une profonde connexion avec le milieu marin. Aujourd'hui, nos pêcheurs perpétuent cette tradition, non pas en opposition à la durabilité, mais en y contribuant activement. Un environnement sain et des stocks de poissons productifs sont essentiels pour garantir la continuité de la pêche, aujourd'hui et demain.

Le poisson sauvage est une source saine et essentielle de protéines, avec une empreinte carbone inférieure à celle de la plupart des produits animaux. Pourtant, ceux qui assurent cet approvisionnement durable sont mis à l'écart. Plutôt que de renforcer notre production locale aux normes élevées, ces politiques risquent de la démanteler – pour la remplacer par des importations de produits de la mer en provenance de pays où la protection de l'environnement, le droit du travail et la traçabilité sont bien moins stricts. Cela ne fait qu'exporter notre empreinte écologique, tout en réduisant notre contrôle sur la durabilité et la transparence.

C'est pourquoi nous élevons collectivement la voix contre l'approche proposée dans le cadre de la phase 3 des aires marines protégées (AMP). Ces mesures, développées sans prise en compte suffisante des réalités socio-économiques, menacent non seulement la viabilité de nos communautés de pêcheurs, mais aussi la sécurité alimentaire européenne. Au vu des enjeux critiques pour notre secteur, nous devons également souligner la brièveté extrême de la période de consultation, en particulier compte tenu du nombre de mesures proposées et de la quantité de documentation concernée. A minima, nous exigeons une prolongation du délai jusqu'au 1er novembre.

Les pêcheurs ne sont pas le problème, ils font partie de la solution. Notre secteur a entrepris d'importants efforts pour réduire son impact environnemental : innovations dans les engins, fermetures en temps réel, réductions d'effort, planification spatiale, diversification des pratiques. Ces initiatives sont souvent issues de la profession elle-même, motivées par la conviction partagée que la santé des océans est non négociable. Tout cela a été réalisé dans un cadre réglementaire de plus en plus complexe et sous des pressions géopolitiques croissantes. Et pourtant, nos pêcheurs continuent à fournir des produits de la mer frais, locaux et sains.

Aujourd'hui, cet effort est sanctionné. Les mesures de gestion proposées dans la phase 3 des AMP ignorent les nuances écologiques, les pratiques de pêche locales et les progrès déjà réalisés en matière de durabilité. Leur logique est biaisée : au lieu de s'aligner sur des objectifs de conservation



clairs, elles appliquent une approche uniforme, sans réelle évaluation des impacts concrets. Dans les habitats très résilients (par exemple les sédiments grossiers soumis à une forte amplitude de marée), interdire totalement les engins traînants revient à confondre “pression” et “impact”. Les dommages socio-économiques qui résulteront d’interdictions généralisées et non ciblées du chalutage seront largement disproportionnés par rapport aux bénéfices environnementaux minimes escomptés dans certaines zones.

Il est souvent affirmé que la pêche passive est l’alternative écologique, justifiant l’exclusion de la pêche active dans les AMP. Pourtant, même ces pratiques sont désormais interdites dans certaines zones. Une telle exclusion généralisée est incohérente, voire contradictoire. L’interdiction des engins passifs dans certaines zones ébranle tout l’argumentaire. Un récit sélectif est utilisé pour justifier des restrictions étendues, sans évaluation complète des impacts écologiques réels, de la compatibilité avec les objectifs de conservation ou des conséquences socio-économiques pour nos communautés de pêcheurs.

Les propositions actuelles vont au-delà d’une simple évaluation de l’impact économique direct ; elles reposent sur une approche déséquilibrée fondée sur des hypothèses. Alors que l’analyse “de minimis” semble axée sur la réduction des impacts directs pour les entreprises de pêche, elle interprète de manière excessive les bénéfices indirects d’une interdiction. Cette vision sélective fausse l’analyse et occulte les conséquences concrètes. Nous exhortons la MMO à mener une évaluation complète et fondée sur des données probantes, incluant les effets du report de l’effort de pêche, l’impact cumulatif des restrictions spatiales croissantes et les répercussions socio-économiques. Cela doit également inclure une évaluation de l’impact sur l’intégrité écologique des stocks et habitats européens soumis à une pression accrue. Nous attendons aussi de la MMO qu’elle prenne en compte les questions de sécurité maritime et qu’elle propose des scénarios concrets et réalistes de cohabitation entre les usages et les restrictions envisagées. Enfin, nous notons qu’aucune preuve suffisante ne démontre que des approches alternatives, moins dommageables, aient été sérieusement envisagées. Cela met en lumière le manque de transparence et de fondement scientifique dans l’élaboration de ces mesures, ainsi qu’un déficit flagrant de proportionnalité.

Cette alliance sectorielle appelle à un changement fondamental : abandonner les gestes symboliques généralisés au profit de plans de gestion adaptés, fondés sur la science et établis au cas par cas pour chaque AMP. Ces plans doivent être élaborés en partenariat avec les pêcheurs, en s’appuyant sur les connaissances écologiques spécifiques à chaque site pour déterminer les méthodes de pêche compatibles avec la conservation. La protection réelle ne découle pas de déclarations conçues pour les médias ou les réseaux sociaux, mais du travail ardu et collectif de conciliation entre nature et activités humaines.

Si le changement climatique constitue un défi à long terme, la plus grande menace à court terme pour la survie de la pêche européenne réside dans les décisions politiques prises sans impliquer les professionnels. Malgré leur capacité à s’adapter et à innover, les pêcheurs sont de plus en plus



limités par des mesures développées isolément et imposées sans tenir compte des réalités locales. Cela a conduit à une situation où la pêche est soumise à des normes environnementales de plus en plus strictes, tandis que d'autres industries maritimes – telles que l'énergie offshore ou les infrastructures côtières – continuent de se développer avec bien moins de contrôle. Leurs impacts sur les zones de pêche et les écosystèmes marins sont rarement abordés de manière exhaustive. Les évaluations d'impact cumulatif, lorsqu'elles existent, ne reflètent pas la réalité de la compétition spatiale et des tensions écologiques. Les politiques sont développées en silos, et l'on attend des pêcheries qu'elles s'adaptent indéfiniment – qu'elles se déplacent, qu'elles changent, qu'elles "trouvent un autre endroit pour pêcher". Mais l'espace marin n'est pas infini, et pour de nombreuses communautés côtières, le temps ne l'est pas non plus. Si les pêcheurs continuent d'être relégués au second plan de la planification spatiale maritime, nous mettons en péril non seulement leur avenir, mais aussi la résilience de nos systèmes alimentaires côtiers et de nos cultures maritimes.

Les fermetures de zones doivent être soigneusement étudiées afin d'éviter d'aggraver des problèmes environnementaux, économiques et sociaux par des effets secondaires complexes. Lorsque l'effort de pêche est déplacé – par exemple, quand les navires sont exclus des zones productives et contraints de concentrer leur activité dans des zones voisines moins adaptées – cela accroît la pression sur les stocks de poissons et intensifie l'effort global. Cet effet domino peut déséquilibrer les écosystèmes régionaux et compromettre davantage la viabilité de la pêche responsable. Ne prétendons pas qu'il existe des solutions rapides. La protection marine doit être significative, proportionnée et ancrée dans la réalité. Si nous n'impliquons pas ceux qui connaissent la mer mieux que quiconque, comme nos pêcheurs, nous risquons de perdre non seulement un secteur, mais une relation ancestrale avec l'océan dont nous dépendons tous.



## À propos de nous

La Mid Channel Conference rassemble des pêcheurs et des représentants de Belgique, de France, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Lancée dans les années 1980 par les secteurs de la pêche de nos pays respectifs, la Conférence constitue depuis des décennies une plateforme de confiance pour le dialogue, la coopération et le développement de solutions pratiques et transfrontalières aux défis communs du secteur.

L'un des défis les plus pressants aujourd'hui est la pression spatiale, soit la compétition croissante pour l'espace marin de la part d'activités non liées à la pêche, telles que l'énergie offshore, les zones de conservation, les infrastructures maritimes, etc. Cette tendance dépasse la simple coordination : elle entraîne une perte progressive des zones de pêche, poussant les pêcheurs hors des zones productives et menaçant la viabilité de leurs activités.

Reconnaissant l'urgence d'une réponse coordonnée, le Groupe de travail sur la pression spatiale a été mis en place dans le cadre de la Mid Channel Conference. Actuellement présidé par Falke De Sager, représentante du secteur belge de la pêche, ce groupe rassemble des voix transfrontalières afin de formuler des solutions réalistes et largement soutenues en matière de planification spatiale. En travaillant ensemble, nous visons à protéger l'espace nécessaire pour permettre aux pêcheurs d'exercer leur métier de manière responsable, tout en garantissant l'avenir de notre secteur et la résilience des systèmes alimentaires européens.

Le groupe prépare actuellement une réponse complète et détaillée à la consultation sur la phase 3.